

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont proposées par :

MULTIFORMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €

Siège social :

4 Place Octogonale

77700 CHESSY

RCS MEAUX : 828 770 065

Numéro de déclaration d'activité :

11770629277

Téléphone : 01 60 61 43 02

Email : contact@multi-forma.fr

Site internet : www.multi-forma.fr

La déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de Région ne vaut pas agrément de l'État.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles MULTIFORMA réalise des prestations de formation professionnelle au profit de ses clients professionnels.

Elles régissent l'ensemble des relations contractuelles entre MULTIFORMA et ses clients.

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à :

toutes les formations intra-entreprises ;

toutes les actions de formation réalisées sur le territoire français ;

toutes les prestations pédagogiques proposées par MULTIFORMA ;

toutes les prestations réalisées directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants mandatés par MULTIFORMA.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client sauf accord écrit contraire.

ARTICLE 4 – DÉFINITIONS

Aux fins des présentes CGV, les termes suivants désignent :

Organisme de formation

MULTIFORMA.

Client

Toute entreprise, association ou structure professionnelle signataire d'une convention ou d'un contrat de formation.

Participant

Toute personne inscrite à une action de formation.

OPCO

Opérateur de Compétences susceptible de financer tout ou partie de l'action de formation.

Formation

Toute action entrant dans le champ de la formation professionnelle.

Convention de formation

Document contractuel précisant les modalités de réalisation de l'action de formation.

ARTICLE 5 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les relations entre MULTIFORMA et le Client sont formalisées par :

le devis ;

la convention de formation ;

le programme de formation ;

les présentes Conditions Générales de Vente ;

tout avenant éventuel.

En cas de contradiction entre plusieurs documents, la convention de formation prévaut.

ARTICLE 6 – COMMANDE

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

Toute commande devient définitive après :

acceptation du devis ;

signature de la convention ;

transmission des informations administratives nécessaires.

MULTIFORMA se réserve le droit de refuser toute commande incomplète ou ne répondant pas aux exigences réglementaires applicables.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le Client s'engage à transmettre à MULTIFORMA toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation :

coordonnées de l'entreprise ;

coordonnées du responsable ;

liste des participants ;

besoins spécifiques éventuels ;

contraintes organisationnelles.

Toute information erronée susceptible d'impacter la réalisation de la prestation pourra entraîner la facturation des frais supplémentaires engagés.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE MULTIFORMA

MULTIFORMA s'engage à :

mobiliser des intervenants compétents ;

mettre en œuvre les moyens pédagogiques adaptés ;

respecter le programme transmis ;

assurer le suivi administratif de la prestation ;

remettre les documents prévus ;

maintenir sa certification Qualiopi pendant la durée du contrat.

MULTIFORMA est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

permettre l'accès aux locaux ;

mettre à disposition les équipements nécessaires ;

assurer la présence des participants ;

informer MULTIFORMA de toute contrainte particulière ;

respecter les obligations administratives liées au financement de l'action.

Le Client demeure responsable du comportement de ses salariés durant l'action de formation.

ARTICLE 10 – ORGANISATION DES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Le Client met gratuitement à disposition :

une salle adaptée ;

le mobilier nécessaire ;

les équipements de projection ;

les installations conformes aux règles de sécurité.

MULTIFORMA pourra suspendre l'action si les conditions minimales de réalisation ne sont pas réunies.

ARTICLE 11 – ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

MULTIFORMA s'engage à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à ses actions de formation.

Le Client est invité à signaler toute situation nécessitant un aménagement particulier avant le démarrage de l'action.

Référent handicap :

Ramzi REGRAGUI

contact@multi-forma.fr

ARTICLE 12 – CONVOCATIONS ET DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Les informations utiles à la réalisation de l'action sont transmises au Client avant le démarrage de la formation.

Les supports pédagogiques demeurent la propriété exclusive de MULTIFORMA.

ARTICLE 13 – TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur le devis, la proposition commerciale ou la convention de formation transmis au Client.

Les prix sont exprimés en euros et soumis à la TVA au taux en vigueur.

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

Les tarifs comprennent :
l'ingénierie pédagogique ;
l'animation de la formation ;
les supports pédagogiques éventuellement remis ;
le suivi administratif de l'action.
Sauf mention contraire, les frais suivants restent à la charge du Client :
location spécifique de salle ;
restauration ;
hébergement des participants ;
matériel spécifique demandé par le Client.
MULTIFORMA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment pour les commandes non encore contractualisées.

ARTICLE 14 – MODALITÉS DE FACTURATION

La facturation intervient :
à l'issue de la prestation ;
ou selon l'échéancier prévu dans la convention de formation.
Les factures sont adressées par voie électronique sauf demande contraire du Client.
Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit dans un délai maximum de 15 jours à compter de sa réception.
Passé ce délai, la facture sera réputée acceptée.

ARTICLE 15 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les factures sont payables à 30 jours date de facture.
Le règlement peut être effectué :
par virement bancaire ;
par chèque ;
par tout autre moyen accepté par MULTIFORMA.
Le paiement est réputé réalisé à la date d'encaissement effectif des fonds.
Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

ARTICLE 16 – RETARD DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce :
Tout retard de paiement entraîne automatiquement :
1. Des pénalités de retard
Calculées sur la base du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur majoré de 10 points.
2. Une indemnité forfaitaire
De 40 € pour frais de recouvrement.
3. Les frais complémentaires
MULTIFORMA pourra réclamer toute indemnisation complémentaire si les frais réellement engagés dépassent le montant forfaitaire de 40 €.

ARTICLE 17 – FINANCEMENT OPCO

Le Client demeure seul responsable :
du dépôt de sa demande de prise en charge ;
du suivi de son dossier ;
de la transmission des documents exigés par son OPCO.
MULTIFORMA ne saurait être tenue responsable :
d'un refus de financement ;
d'une prise en charge partielle ;
d'un retard de remboursement ;
d'un rejet administratif du dossier.

ARTICLE 18 – SUBROGATION DE PAIEMENT

Lorsque l'OPCO accepte la subrogation :
MULTIFORMA facture directement l'OPCO.
Toutefois, le Client reste garant du paiement intégral de la prestation.
En cas de :

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

refus ultérieur ;
rejet administratif ;
prise en charge partielle ;
plafonnement du financement ;
absence de règlement par l'OPCO ;
le solde restera immédiatement exigible auprès du Client.

ARTICLE 19 – JUSTIFICATIFS OPCO

Le Client s'engage à transmettre dans les délais impartis :
feuilles d'émargement ;
attestations ;
conventions ;
tout document demandé par l'OPCO.
Le non-respect de cette obligation ne pourra être imputé à MULTIFORMA.

ARTICLE 20 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation devra être notifiée par écrit.
Plus de 15 jours ouvrés avant le début :
Aucune pénalité.
Entre 7 et 15 jours ouvrés :
Facturation de 10 % du montant de la prestation.
Moins de 7 jours ouvrés :
Facturation de 20 % du montant de la prestation.
Le Client prendra également en charge :
les frais de déplacement engagés ;
les frais d'hébergement engagés ;
toute dépense irréversible déjà supportée.

ARTICLE 21 – ABANDON OU INTERRUPTION

Toute formation commencée est considérée comme due.
En cas d'abandon :
les heures réalisées restent dues ;
les frais engagés restent dus ;
les prestations préparatoires restent dues.
Un état récapitulatif pourra être établi afin de justifier les sommes facturées.

ARTICLE 22 – REPORT DE FORMATION

Toute demande de report devra être formulée par écrit.
MULTIFORMA reste libre :
d'accepter le report ;
de proposer une nouvelle date ;
ou de refuser le report lorsque les contraintes organisationnelles ne le permettent pas.

ARTICLE 23 – REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement d'un participant est autorisé sans frais avant le démarrage de la formation.
Le participant remplaçant devra satisfaire aux éventuels prérequis pédagogiques.

ARTICLE 24 – ANNULATION PAR MULTIFORMA

MULTIFORMA se réserve le droit de reporter ou annuler une formation :
en cas de force majeure ;
en cas d'indisponibilité du formateur ;
en cas d'impossibilité matérielle ;
en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.
Dans ce cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée.
Les sommes éventuellement versées seront remboursées ou reportées sur une nouvelle session.

ARTICLE 25 – FORCE MAJEURE

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- pandémie ;
- grève générale ;
- coupure majeure des réseaux ;
- décision administrative empêchant l'exécution de la prestation.

ARTICLE 26 – SOUS-TRAITANCE

MULTIFORMA peut librement recourir à tout sous-traitant ou formateur indépendant de son choix.

MULTIFORMA demeure seule responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution de la prestation.

Les sous-traitants sélectionnés répondent aux exigences réglementaires applicables aux organismes de formation.

ARTICLE 27 – RÉCLAMATIONS

MULTIFORMA met à disposition de ses clients et bénéficiaires une procédure de traitement des réclamations.

Toute réclamation peut être formulée :

Par courrier :

MULTIFORMA

4 Place Octogonale

77700 CHESSY

Par email :

contact@multi-forma.fr

La réclamation doit préciser :

l'identité du demandeur ;

l'entreprise concernée ;

l'action de formation concernée ;

les faits à l'origine de la réclamation ;

les attentes du demandeur.

MULTIFORMA s'engage à :

accuser réception de la demande ;

analyser les faits ;

proposer une réponse adaptée ;

mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives.

Les réclamations sont intégrées au système d'amélioration continue de l'organisme.

ARTICLE 28 – DÉMARCHE QUALITÉ ET CERTIFICATION QUALIOP

MULTIFORMA est engagée dans une démarche d'amélioration continue conforme aux exigences du Référentiel National Qualité.

Dans ce cadre, l'organisme :

recueille les évaluations des bénéficiaires ;

analyse les retours clients ;

traite les réclamations ;

assure une veille réglementaire ;

assure une veille pédagogique ;

met en œuvre des actions d'amélioration.

Le Client s'engage à collaborer aux dispositifs qualité lorsque cela est nécessaire.

ARTICLE 29 – ÉVALUATION DES ACQUIS

Les modalités d'évaluation sont définies en fonction des objectifs pédagogiques de chaque action.

Les évaluations peuvent prendre la forme :

de questionnaires ;

d'études de cas ;

de mises en situation ;

de travaux pratiques ;

d'échanges avec le formateur ;

d'auto-évaluations.

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

Les résultats obtenus ne constituent pas un diplôme ou une certification sauf mention contraire.

ARTICLE 30 – FEUILLES D'ÉMARGEMENT

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires et aux demandes des financeurs :

Les participants signent les feuilles d'émargement prévues.

Le Client s'engage à faciliter cette démarche.

Toute absence de signature susceptible d'entraîner un rejet de financement restera sous la responsabilité du Client ou du participant concerné.

ARTICLE 31 – ATTESTATIONS ET DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

À l'issue de l'action de formation, MULTIFORMA remet :

une attestation de fin de formation ;

les documents exigés par les financeurs lorsque cela est applicable.

Les documents sont transmis sous format électronique sauf demande particulière.

ARTICLE 32 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de l'exécution du contrat.

Sont notamment considérées comme confidentielles :

les informations commerciales ;

les informations financières ;

les informations relatives aux salariés ;

les documents internes ;

les méthodes de travail ;

les supports pédagogiques.

Cette obligation survivra pendant une durée de cinq ans après la fin de la relation contractuelle.

ARTICLE 33 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus pédagogiques, documents, méthodes, supports, présentations, schémas, outils et ressources remis ou utilisés pendant la formation demeurent la propriété exclusive de MULTIFORMA.

Le Client et les participants s'interdisent :

toute reproduction ;

toute diffusion ;

toute adaptation ;

toute commercialisation.

Sans autorisation écrite préalable de MULTIFORMA.

Toute utilisation non autorisée pourra faire l'objet de poursuites.

ARTICLE 34 – RESPONSABILITÉ

MULTIFORMA est tenue à une obligation de moyens.

La responsabilité de MULTIFORMA ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

En aucun cas MULTIFORMA ne pourra être tenue responsable :

des pertes d'exploitation ;

des pertes de chiffre d'affaires ;

des pertes de données ;

des préjudices indirects ;

des conséquences liées à la mise en œuvre des enseignements dispensés.

ARTICLE 35 – ASSURANCE

MULTIFORMA déclare être couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant son activité.

Le Client demeure responsable des dommages causés par ses salariés ou représentants durant la prestation.

ARTICLE 36 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

MULTIFORMA agit en qualité de responsable de traitement.

Les données personnelles sont collectées afin de :

gérer les inscriptions ;

organiser les formations ;

assurer le suivi administratif ;

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

répondre aux obligations légales ;
satisfaire aux exigences des financeurs ;
assurer le suivi qualité.

ARTICLE 37 – BASES LÉGALES DES TRAITEMENTS

Les traitements réalisés reposent sur :

L'exécution du contrat

Pour la gestion des formations.

Les obligations légales

Imposées aux organismes de formation.

L'intérêt légitime

Pour l'amélioration continue des prestations et le suivi de la relation client.

ARTICLE 38 – DONNÉES COLLECTÉES

Les données susceptibles d'être collectées comprennent :

identité ;

coordonnées professionnelles ;

fonction ;

informations administratives ;

données nécessaires aux demandes de financement ;

résultats des évaluations ;

documents de suivi pédagogique.

MULTIFORMA s'engage à limiter la collecte aux données strictement nécessaires.

ARTICLE 39 – CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires :

aux obligations comptables ;

aux obligations fiscales ;

aux obligations liées à la formation professionnelle ;

aux exigences des financeurs.

À l'issue de ces durées, elles sont supprimées ou archivées conformément à la réglementation.

ARTICLE 40 – SÉCURITÉ DES DONNÉES

MULTIFORMA met en œuvre :

des mesures techniques ;

des mesures organisationnelles ;

des sauvegardes ;

des contrôles d'accès ;

afin de protéger les données contre :

la perte ;

l'altération ;

l'accès non autorisé ;

la divulgation illicite.

ARTICLE 41 – DROITS DES PERSONNES

Toute personne concernée dispose :

d'un droit d'accès ;

d'un droit de rectification ;

d'un droit d'effacement ;

d'un droit d'opposition ;

d'un droit de limitation ;

d'un droit à la portabilité lorsque applicable.

Toute demande peut être adressée à :

contact@multi-forma.fr

ARTICLE 42 – RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL

Toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de :

MULTIFORMA - Capital social de 20 000 € - 4 Place Octogonale 77700 CHESSY - Société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 828 770 065. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770629277 auprès du Préfet de la Région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MULTIFORMA

CNIL

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07

ARTICLE 43 – ARCHIVAGE

MULTIFORMA assure l'archivage des documents nécessaires au respect de ses obligations légales et réglementaires. Les documents peuvent être conservés sous format papier ou électronique.

ARTICLE 44 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

ARTICLE 45 – RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Toute difficulté fera l'objet d'une tentative préalable de résolution amiable.

ARTICLE 46 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera porté devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

ARTICLE 47 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 1er juin 2026.

Elles annulent et remplacent toute version antérieure.